CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC CÔTE-DE-BEAUPRÉ
MUNICIPALITÉ DE BOISCHATEL

Boischatel, le 13 janvier 2025

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Boischatel, tenue le 13e jour du mois de janvier 2025, 20 h à l'Hôtel de ville**.**

Sont présents et forment quorum sous la présidence de monsieur le maire Benoit Bouchard, mesdames les conseillères Lynne Colquhoun, Marie-Pierre Labelle et Martine Giroux, messieurs les conseillers Daniel Morin, Jean-François Paradis et Vincent Guillot. La directrice générale et greffière-trésorière, le greffier-trésorier adjoint ainsi que le directeur du service de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire sont également présents.

Après un court moment de silence, monsieur le maire procède à l'ouverture de la séance.

ORDRE DU JOUR

1. Moment de silence
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption des procès-verbaux du 2, du 9 et du 12 décembre 2024
4. Adoption du paiement des dépenses du mois de décembre 2024 et janvier 2025
5. Période de questions:
5.1 Membres du conseil
5.2 Public

ADMINISTRATION

6. Achats au fonds de roulement
7. Programme des cadets de la Sûreté du Québec – Été 2025
8. Approbation du budget révisé 2024 révisé de l'Office municipal d'habitation (OMH) de la Côte-de-Beaupré en date du 29 novembre 2024
9. Approbation du budget initial 2025 de l'Office municipal d'habitation (OMH) de la Côte-de-Beaupré
10. Contribution Association du Lac la Retenue
11. Cotisation à l'Union des municipalités du Québec (UMQ) et au Carrefour capital humain et à la Fédération québécoise des municipalités (FQM)
12. Résolution d'appui – Amélioration du déploiement de la couverture cellulaire
13. Vente d'un terrain – Secteur des Trois-Saults
14. Réévaluation des prix des terrains en vente – Secteur des Trois-Saults
15. Acceptation de la programmation – TECQ 2024-2028
16. Autorisation de signature – Convention d'aide financière – Programme d'infrastructures municipales d'eau 2023
17. Autorisation de signature – Avenant à la convention d'aide financière – Programme d'aide au développement du transport collectif – Volet I

TRAVAUX PUBLICS

18. Autorisation d'appel d'offres 2025
19. Octroi de contrat – Entretien des aménagements paysagers

URBANISME

20. Personnel autorisé à l'application de la réglementation
21. Renouvellement de mandat des membres du Comité consultatif en urbanisme

SÉCURITÉ INCENDIE

22. Octroi de contrat – Acquisition d'habits de combat pour les incendies

LOISIRS

23. Octroi de contrat – Aménagement du Parc de Charleville
24. Octroi de contrat – Fourniture et livraison de modules de jeux – Parc de Charleville
25. Autorisation de dépenses – Acquisition de mobilier – Parc de Charleville

DIVERS

26. Période de questions :
26.1 Membres du conseil
26.2 Public
27. Levée / Ajournement

Avant d'ouvrir la rencontre, le maire fait la présentation de la nouvelle équipe de direction de la Municipalité et souligne les exploits sportifs de Marilou Grenier.

2025-01-001

2. Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par madame la conseillère Marie-Pierre Labelle et résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour, tel que rédigé par le greffier-trésorier adjoint.

2025-01-002

3. Adoption des procès-verbaux du 2, du 9 et du 12 décembre 2024

Il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Morin et résolu unanimement d'adopter les procès-verbaux du 2, du 9 et du 12 décembre 2024 tels que rédigés par le greffier-trésorier adjoint.

2025-01-003

4. Adoption du paiement des dépenses du mois de décembre 2024 et janvier 2025

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-François Paradis et résolu unanimement d'autoriser le paiement des dépenses du mois de décembre 2024 et de janvier 2025, tel que présenté au conseil. Le greffier-trésorier adjoint confirme que la Municipalité a les crédits disponibles pour procéder aux paiements.

5. Période de questions :

Monsieur le maire donne la parole aux membres du conseil, les sujets ou commentaires ont porté sur :

- N/A

De la part de l'assistance :

- Évaluation foncière

La période de questions a débuté à 20 h 02 et s'est terminée à 20 h 04.

ADMINISTRATION

2025-01-004

6. Achats fonds de roulement

Considérant la nécessité de procéder à l'acquisition de divers équipements pour le service des loisirs et de la culture;

Considérant que ces dépenses ont été prévues lors de l'adoption des prévisions budgétaires 2025 selon la liste soumise ;

Pour ces motifs, il est proposé par monsieur le conseiller Vincent Guillot et résolu unanimement de procéder à l'acquisition des équipements pour le service des loisirs et de la culture pour un montant total de 16 800 $, plus les taxes.

Ces sommes seront prises à même le fonds de roulement dès le 1er janvier 2026 pour une période de trois (3) ans.

2025-01-005

7. Programme des cadets de la Sûreté du Québec – Été 2025

Considérant le succès du programme des cadets de la Sûreté Québec;

Considérant que la Municipalité de Boischatel désire obtenir les services de deux cadets de la Sûreté du Québec pour l'été 2025;

Considérant que la Municipalité accepte de défrayer les coûts nécessaires pour ce service;

Pour ces motifs, il est proposé par madame la conseillère Lynne Colquhoun et résolu unanimement d'autoriser le maire à signer l'entente concernant le programme des cadets de la Sûreté du Québec pour l'été 2025, et ce, selon les conditions et les taux prévus à celle-ci.

2025-01-006

8. Approbation du budget révisé 2024 de l'Office municipal d'habitation (OMH) de la Côte-de-Beaupré en date du 29 novembre 2024

Considérant que l'OMH de la Côte-de-Beaupré a adopté son budget révisé 2024;

Considérant que les membres du conseil municipal ont pris connaissance du contenu du budget 2024 de l'OMH de la Côte-de-Beaupré, révisé le 29 novembre 2024;

Considérant que le conseil municipal s'engage à assumer sa quote-part;

Pour ces motifs, il est proposé par madame la conseillère Marie-Pierre Labelle et résolu unanimement d'approuver le budget 2024 de l'OMH de la Côte-de-Beaupré, révisé en date du 29 novembre 2024.

2025-01-007

9. Approbation du budget initial 2025 de l'Office municipal d'habitation (OMH) de la Côte-de-Beaupré

Considérant que l'OMH de la Côte-de-Beaupré a adopté son budget 2025;

Considérant que les membres du conseil municipal ont pris connaissance du contenu du budget 2025 de l'OMH de la Côte-de-Beaupré;

Considérant que le conseil municipal approuve le budget 2025 de l'OMH de la Côte-de-Beaupré et s'engage à assumer sa quote-part;

Pour ces motifs, il est proposé par madame la conseillère Marie-Pierre Labelle et résolu unanimement d'approuver les prévisions budgétaires 2025 de l'OMH de la Côte-de-Beaupré.

2025-01-008

10. <u>Contribution Association du Lac la Retenue</u>

Considérant la demande de l'Association du Lac la Retenue;

Considérant que le Lac la Retenue est l'affluent principal de la prise d'eau potable de la Municipalité;

Pour ces motifs, il est proposé par monsieur le conseiller Vincent Guillot et résolu unanimement d'octroyer un montant de 2 000 $ à titre de contribution annuelle à l'Association du Lac la Retenue.

2025-01-009

11. <u>Cotisation à l'Union des municipalités du Québec (UMQ) et au Carrefour capital humain et à la Fédération québécoise des municipalités (FQM)</u>

Considérant la réception des avis de cotisation annuelle de l'UMQ, du Carrefour du capital humain et de la FQM ;

Considérant que les membres du conseil en ont pris connaissance ;

Pour ces motifs, il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Morin et résolu unanimement d'autoriser le paiement de la cotisation annuelle à l'UMQ et au Carrefour du capital humain au montant de 13 190,94 $, taxes incluses, et de la FQM pour un montant de 10 066,50 $, taxes incluses, et ce, pour l'année 2025.

2025-01-010

12. <u>Résolution d'appui – Amélioration du déploiement de la couverture cellulaire</u>

Considérant que la couverture cellulaire demeure insuffisante dans plusieurs régions du Québec, limitant l'accès à un service essentiel pour les résidents et visiteurs;

Considérant que le gouvernement du Québec s'est engagé à déployer une couverture cellulaire complète sur l'ensemble du territoire d'ici octobre 2026, reconnaissant son importance pour la qualité de vie des citoyens et le développement socioéconomique, particulièrement dans un contexte où l'automatisation devient une solution incontournable face à la pénurie de main-d'œuvre;

Considérant que des services cellulaires fiables sont indispensables pour garantir l'accès à l'information, aux services de santé, et aux interventions de sécurité publique, et qu'une couverture déficiente compromet la sécurité des personnes dans les zones à couverture limitée ou en itinérance, notamment en cas d'urgence nécessitant une intervention rapide des premiers répondants;

Considérant que la procédure CPC-2-0-17 du Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC) impose des conditions de licence aux fournisseurs de services cellulaires (FSC), notamment l'itinérance obligatoire, le partage des pylônes et l'interdiction d'exclusivité d'emplacements, afin de favoriser l'accès au réseau pour les abonnés d'un autre FSC lorsqu'un service est disponible;

Considérant que cette même procédure n'oblige toutefois pas les FSC à solliciter le service d'un autre fournisseur en cas de couverture inexistante dans une région donnée, limitant ainsi la portée de la mesure;

Considérant que le gouvernement du Québec et le CRTC octroient des subventions importantes aux entreprises de télécommunications pour la construction de nouvelles infrastructures cellulaires afin d'améliorer la couverture en région;

Considérant que malgré la présence de plus de 8 500 tours cellulaires sur le territoire québécois, l'exclusivité de l'utilisation de ces tours par un seul FSC limite l'accès pour d'autres fournisseurs et constitue un obstacle majeur au déploiement d'une couverture cellulaire optimale pour l'ensemble de la population;

Pour ces motifs, il est proposé par monsieur le conseiller Jean-François Paradis et résolu unanimement :

- **De** demander au Parti libéral du Canada, au Parti conservateur du Canada, au Nouveau parti démocratique du Canada et au Bloc québécois d'inclure dans leur plateforme électorale pour la prochaine élection fédérale l'obligation pour la totalité des compagnies de services cellulaire de conclure des ententes d'itinérance afin que les clients de services cellulaires, peu importe leur fournisseur, puissent bénéficier de la présence de sites cellulaires dans la région où ils se trouvent;
- **De** transmettre copie de cette résolution au ministre des Finances du Québec, M. Eric Girard, responsable de la réalisation de l'engagement gouvernemental d'assurer le service cellulaire dans la totalité du territoire habité dans le présent mandat;
- **De** transmettre copie de cette résolution aux dirigeants des entreprises de télécommunication, notamment BCE (Bell), Vidéotron, Rogers, TELUS et Cogeco.

2025-01-011

13. <u>Vente d'un terrain – Secteur des Trois-Saults</u>

Considérant la résolution numéro 2023-10-230 autorisant la Municipalité à mettre en vente différents lots situés dans le secteur des Trois-Saults;

Considérant que la Municipalité a reçu une promesse d'achat pour le terrain suivant :

- Terrain # 39 – Lot 6 518 595 (sera remplacé par le numéro de lot 6 601 587) – 252 000 $ (plus taxes) – promesse d'achat signée par Pierre Gosselin et Catherine Leblanc;

Pour ces motifs, il est proposé par monsieur le conseiller Vincent Guillot et résolu unanimement de procéder à la vente du terrain # 39 aux proposants au prix soumis, et ce, selon les dispositions prévues aux documents d'offre d'achat et d'autoriser le maire et le greffier-trésorier adjoint à signer tous les documents nécessaires pour finaliser la vente du terrain, y compris l'acte de vente et tout autre document nécessaire aux transactions.

2025-01-012

14. <u>Réévaluation des prix des terrains en vente – Secteur des Trois-Saults</u>

Considérant la résolution numéro 2023-10-230 autorisant la Municipalité à mettre en vente différents lots situés dans le secteur de Trois-Saults;

Considérant le dépôt du nouveau rôle d'évaluation foncière 2025-2026-2027;

Considérant qu'il est nécessaire d'ajuster la valeur des terrains encore disponibles en fonction du nouveau rôle d'évaluation foncière et du marché immobilier;

Pour ces motifs, il est proposé par madame la conseillère Marie-Pierre Labelle et résolu unanimement d'autoriser la vente des terrains disponibles dans le secteur des Trois-Saults selon les nouveaux prix soumis, plus les taxes applicables, et d'autoriser le maire et le greffier-trésorier adjoint à signer tous les documents nécessaires aux transactions.

2025-01-013

15. <u>Acceptation de la programmation – TECQ 2024-2028</u>

Considérant que la Municipalité de Boischatel a pris connaissance du *Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de transfert pour les infrastructures d'eau et collectives du Québec (TECQ) pour les années 2024 à 2028*;

Considérant que la Municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation ;

Pour ces motifs, il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Morin et résolu unanimement :

- **Que** la Municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;
- **Que** la Municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, aux exigences, aux pertes, aux dommages et aux coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2024-2028;
- **Que** la Municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;
- **Que** la Municipalité s'engage à déposer annuellement une mise à jour de sa programmation de travaux durant la période du 1er octobre au 15 février inclusivement;
- **Que** la Municipalité s'engage à réaliser les investissements autonomes qui lui sont imposés pour l'ensemble des cinq années du programme;
- **Que** la Municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

2025-01-014

16. <u>Autorisation de signature – Convention d'aide financière – Programme d'infrastructures municipales d'eau (PRIMEAU) 2023</u>

Considérant l'octroi d'une aide financière dans le cadre du PRIMEAU 2023 pour la réalisation de travaux de prolongement des services d'eau sur la rue des Opales;

Considérant la nécessité de signer la convention d'aide financière avec le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH);

Pour ces motifs, il est proposé par madame la conseillère Martine Giroux et résolu unanimement d'autoriser le maire à signer la convention d'aide financière avec le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH).

2025-01-015

17. <u>Autorisation de signature – Avenant à la convention d'aide financière – Programme d'aide au développement du transport collectif – Volet I</u>

Considérant l'octroi d'une aide financière dans le cadre du volet I intitulé : « Aide financière au transport en commun urbain » du Programme d'aide au développement du transport collectif ;

Considérant l'avenant à la convention d'aide financière originale;

Pour ces motifs, il est proposé par madame la conseillère Lynne Colquhoun et résolu unanimement d'autoriser la directrice générale et greffière-trésorière à signer l'avenant à la convention d'aide financière avec le ministère des Transports et de la Mobilité durable.

<u>TRAVAUX PUBLICS</u>

2025-01-016

18. <u>Autorisation d'appel d'offres 2025</u>

Considérant qu'il est nécessaire de procéder à des appels d'offres pour différents services ;

Considérant les articles 934 à 936 du *Code municipal du Québec*, concernant l'adjudication des contrats municipaux par appels d'offres publics ou sur invitation ;

Pour ces motifs, il est proposé par monsieur le conseiller Vincent Guillot et résolu unanimement d'autoriser le greffier-trésorier adjoint à procéder aux appels d'offres suivants :

- Réfection de pavage 2025;
- Pavage des stationnements du garage municipal et de l'entrepôt;
- Acquisition d'une pelle hydraulique sur pneus avec équipements;
- Acquisition d'un camion 10 roues avec benne basculante

2025-01-017

19. <u>Octroi de contrat – Entretien des aménagements paysagers</u>

Considérant que le contrat d'entretien des aménagements paysagers est à renouveler ;

Considérant le *Règlement de gestion contractuelle numéro 2019-1084* ;

Considérant que la Municipalité peut octroyer de gré à gré des contrats comportant une dépense en bas du seuil prévu par la loi ;

Considérant la recommandation du directeur des travaux publics ;

Pour ces motifs, il est proposé par madame la conseillère Martine Giroux et résolu unanimement d'autoriser l'octroi du contrat d'entretien des aménagements paysagers à monsieur Pierre Verret au montant estimé de 48 010 $, plus les taxes, et ce, pour l'année 2025.

URBANISME

2025-01-018

20. Personnel autorisé à l'application de la réglementation

Considérant le poste de conseiller en urbanisme au sein du service de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire;

Considérant qu'il est nécessaire de désigner la personne à ce poste pour appliquer la réglementation municipale ainsi que celle de la MRC de La Côte-de-Beaupré;

Pour ces motifs, il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Morin et résolu unanimement d'autoriser Jean-Philippe Martin, conseiller en urbanisme, à émettre des permis et des constats d'infraction pour l'ensemble de la réglementation municipale, ainsi que celle de la MRC de La Côte-de-Beaupré qui touche le territoire de Boischatel.

2025-01-019

21. Renouvellement de mandat de membres du Comité consultatif en urbanisme

Considérant la nécessité de renouveler le mandat de membres du Comité consultatif d'urbanisme (CCU);

Pour ce motif, il est proposé par monsieur le conseiller Jean-François Paradis et résolu unanimement de renouveler le mandat de Jean-Nicolas Bouchard, Michel Cauchon, Raynald Letarte et Anne-Marie Turgeon comme membres du CCU pour une période de deux (2) ans.

SÉCURITÉ INCENDIE

2025-01-020

22. Octroi de contrat – Acquisition d'habits de combat pour les incendies

Considérant que le service de sécurité incendie doit procéder à l'achat d'habits de combat pour les incendies (*bunkers*);

Considérant le *Règlement de gestion contractuelle numéro 2019-1084;*

Considérant que la Municipalité peut octroyer de gré à gré des contrats comportant une dépense en bas du seuil prévu par la loi;

Considérant l'offre de services de l'entreprise L'Arsenal;

Considérant la recommandation du directeur du service de sécurité incendie;

Pour ces motifs, il est proposé par madame la conseillère Lynne Colquhoun et résolu unanimement de procéder à l'acquisition d'habits de combat pour les incendies (*bunkers*) à l'entreprise L'Arsenal pour un montant estimé à 37 279 $, plus taxes.

LOISIRS

2025-01-021 **23. Octroi de contrat – Aménagement du Parc de Charleville**

Considérant le projet d'aménagement du Parc de Charleville;

Considérant le *Règlement de gestion contractuelle numéro 2019-1084*;

Considérant que la Municipalité peut octroyer de gré à gré des contrats comportant une dépense en bas du seuil prévu par la loi ;

Considérant la recommandation du greffier-trésorier adjoint;

Pour ces motifs, il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Morin et résolu unanimement d'autoriser l'octroi du contrat pour l'aménagement du Parc de Charleville à l'entreprise CIVILEX inc. au montant estimé de 114 128 $, plus les taxes, et ce, selon les prix au bordereau.

Ces sommes seront prises à même le *Règlement d'emprunt numéro 2024-1194.*

2025-01-022 **24. Octroi de contrat – Fourniture et livraison de modules de jeux – Parc de Charleville**

Considérant qu'il est nécessaire de procéder à l'acquisition de modules de jeux dans le cadre du projet d'aménagement du Parc de Charleville;

Considérant le *Règlement de gestion contractuelle numéro 2019-1084* ;

Considérant que la Municipalité peut octroyer de gré à gré des contrats comportant une dépense en bas du seuil prévu par la loi ;

Considérant la recommandation du directeur du service de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire;

Pour ces motifs, il est proposé par madame la conseillère Martine Giroux et résolu unanimement d'autoriser l'octroi du contrat pour la fourniture et la livraison de modules de jeux pour le Parc de Charleville à l'entreprise Jambette inc. au montant estimé de 98 186,73 $, plus les taxes.

Ces sommes seront prises à même le *Règlement d'emprunt numéro 2024-1194.*

2025-01-023 **25. Autorisation de dépenses – Acquisition de mobilier – Parc de Charleville**

Considérant qu'il est nécessaire de procéder à l'acquisition de mobilier dans le cadre du projet d'aménagement du Parc de Charleville;

Considérant l'offre de services de l'entreprise Equiparc Manufacturier d'Équipement de Parcs inc. concernant le mobilier urbain;

Considérant l'offre de services de l'entreprise Tessier Récréo-Parc inc. concernant la pergola;

Pour ces motifs, il est proposé par madame la conseillère Martine Giroux et résolu d'autoriser l'acquisition de mobilier pour le Parc de Charleville aux entreprises et montants estimés suivants :

1. Mobilier urbain – Equiparc Manufacturier d'Équipement de Parcs inc. – 9 623 $, plus les taxes.
2. Pergola – Tessier Récréo-Parc inc. – 11 823 $, plus les taxes.

Ces sommes seront prises à même le *Règlement d'emprunt numéro 2024-1194.*

DIVERS

26. Période de questions

Monsieur le maire donne la parole aux membres du conseil municipal, les sujets ou commentaires ont porté sur :

- Parc de Charleville

De la part de l'assistance :

- N/A

La période de questions a débuté à 20 h 17 et s'est terminée à 20 h 17.

2025-01-024 **27. Levée de l'assemblée**

Il est proposé par madame la conseillère Martine Giroux et résolu unanimement que la présente assemblée soit levée à 20 h 17.

ASSISTANCE : 3 personnes

_____	_____
Benoit Bouchard	Daniel Boudreault
Maire	Greffier-trésorier adjoint

« *Je, Benoit Bouchard, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».*